

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024 - 086

Objet : Fête des Plantes 2025 : Tarification des emplacements

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du samedi 10 au dimanche 11 mai 2025, pour la vingt-quatrième année consécutive, la Fête des Plantes au Centre-Bourg de Vétraz-Monthoux.

D É C I D E

ARTICLE UNIQUE : DE FIXER le droit de place des exposants à 70,00 € pour le weekend.

Vétraz-Monthoux, le 16/12/2024

Le Maire,
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 19/12/24, publié ou notifié le 19/12/24.



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.